

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-051-13674/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Horizontes Del Sur" pour l'organisation de la 22e édition du festival CinéHorizontes - Approbation d'une convention - MGDIS n°2576
55502**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille-Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles.

Par ailleurs, la politique culturelle métropolitaine apporte son soutien à des événements proposés sur son territoire dont le rayonnement international et particulièrement euro-méditerranéen est incontestable.

L'association Horizontes Del Sur créée en 2001 porte depuis 22 ans le Festival de Cinéma espagnol CINEHORIZONTES. Elle propose au public de la Métropole et de toute la région sud un festival de cinéma qui participe au rayonnement de la métropole Aix - Marseille Provence. Elle contribue également à enrichir le catalogue d'actions liées au monde du cinéma développé par la Métropole en proposant des actions de qualité et en créant des liens avec des institutions culturelles nationales, participant ainsi à la stratégie de la métropole Aix-Marseille Provence de faire du territoire métropolitain une destination prisée de l'industrie cinématographique nationale et internationale. L'Education Artistique et Culturelle, et plus particulièrement l'Education à l'Image n'est pas en reste puisque pas moins de 3500 scolaires ont assisté au festival en 2022. Au total, plus de 7000 spectateurs ont assisté à cette dernière édition.

En 2023, Horizontes Del Sur se propose d'organiser du 9 au 17 novembre le Festival de Cinéma espagnol CINEHORIZONTES avec la programmation de plus de 70 projections, dans 15 salles de cinéma et 11 villes de la Métropole.

Le budget prévisionnel global de l'action pour l'année 2023 est de 116 000 €.

Pour réaliser le festival, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 30 000 € en 2023 (n° MGDIS 00002576) ; la Métropole propose un financement de 5 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;

- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette association.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Horizontes Del Sur une subvention de 5 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention pour l'année 2023 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON